

Vocabulaire du design : nomenclature définitive et ambition participative

Éric Kavanagh

Éric Kavanagh est professeur titulaire à l'École de design de l'Université Laval.

Stéphane Vial

Stéphane Vial est professeur à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Cet article discute de la confection de la nomenclature du *Vocabulaire du design* (à paraître aux Presses Universitaires de France) après trois phases de sélection terminologique. La liste finale d'environ 400 entrées est validée par un jeu de règles de pertinence et de cohérence que Vial et Kavanagh ont développé de manière à réduire les biais de sélection et les asymétries dans le développement (granularité).

Introduction

1. Cette approche s'oppose, notamment, à une perspective exclusivement normative qui aurait pour objectifs de prescrire et de proscrire des usages.

Le projet de *Vocabulaire du design* est une entreprise à la fois descriptive et interprétative¹ de l'état terminologique et conceptuel de notre discipline. Pensé initialement comme un ouvrage rédigé par un seul auteur [Vial, 2019], le *Vocabulaire* a évolué vers un ouvrage avec comité éditorial [Vial et coll., 2020] jusqu'à devenir depuis décembre 2021 – et ce sera son format final – un ouvrage collectif de contributeurs·trices sous la direction de Vial et Kavanagh.

Dans sa forme initiale, imprimée, le *Vocabulaire* sera un ouvrage de forme classique présentant des articles de nature descriptive et explicative d'une longueur d'environ 400 mots (bien que d'autres formats soient possibles) portant sur divers termes et expressions spécifiques ou représentatifs du design. Des textes liminaires présenteront la méthodologie et certains choix de conception-rédaction. Le contrat avec l'éditeur, les Presses Universitaires de France (PUF), entrevoit par ailleurs la possibilité d'une publication numérique à une étape ultérieure.

Grâce au *Vocabulaire*, nous espérons pouvoir contribuer de façon significative au renforcement de la cohérence interne du design en tant que discipline [Cross, 1982]. Au-delà des questions pratiques (ex. : chercher le terme X pour un travail) ou symboliques (ex. : voir son champ d'étude nommé explicitement dans le « dico »), les chantiers terminologiques, de toute nature, sont nécessaires, voire vitaux, et aucun ne saurait être définitif tant qu'un domaine ou une expertise évolue et se transforme. Le *Vocabulaire*, en ce sens, pourrait constituer un jalon important dans l'épistémologie du design de la sphère francophone.

Méthodologie

Par la force des choses, tout vocabulaire consiste en une sélection arbitraire subjective et objectivement, selon des proportions variables en fonction de l'approche préconisée. Le *Vocabulaire* n'y échappe pas, empruntant aux modalités de la lexicographie [Fontenelle, 2008 ; Hartmann et James, 1998 ; Lehmann et Martin-Berthet, 2018] ainsi qu'à celles de l'essai.

L'ouvrage se fabrique en deux temps distincts : d'une part, il a fallu concevoir une nomenclature (liste des entrées), constituant la macrostructure de l'ensemble. La

nomenclature inclut les entrées à traiter sous forme d'articles ainsi que les renvois vers des entrées déjà traitées comme articles (ex. : *Compétence* renvoie à *Expertise*, où seule l'entrée *Expertise* fera l'objet d'un article). Cette étape a occupé l'essentiel de notre travail de l'automne 2019 à aujourd'hui (avec les inévitables ralentissements et reports imposés par la pandémie de COVID-19). Au point suivant, nous discuterons plus en détail de l'élaboration de cette nomenclature.

D'autre part, la planification, la structuration et la rédaction des articles constituent la deuxième étape du projet (microstructure de l'ouvrage). C'est à ce moment qu'il faut définir les rubriques des articles et déterminer le degré de liberté rédactionnelle à laquelle auront droit les auteurs. Dans une approche lexicographique stricte, comme c'est le cas dans un dictionnaire de langue commune comme le *Petit Robert* ou le *Petit Larousse*, la structure des articles est totalement dictée par un canevas propre au traitement lexicographique. De même, la rédaction des contenus est soumise à un style propre au genre de la lexicographie dite *dictionnaire*, en grande partie héritée de la tradition académique au sens propre. C'est d'ailleurs ce qu'on remarque souvent en comparant deux dictionnaires de langue : on y trouve des définitions fort semblables, voire identiques à l'occasion. Ne voulant pas cloisonner les auteurs dans une telle rigidité particulièrement difficile à programmer (et pour laquelle une méthodologie conséquente est requise), nous avons opté pour un modèle hybride, permettant une relative liberté rédactionnelle à l'intérieur d'un ensemble de rubriques prédéfinies.

Enfin, ces deux étapes sont enchâssées dans un processus éditorial global dans lequel interagissent une équipe éditoriale plus large incluant les PUF et les auteurs. Ce processus inclut notamment les étapes de proposition de projet (faite initialement par Stéphane Vial), négociation des contrats, préapprobation de la nomenclature, conception-rédaction de modèles d'articles (dont le rubriquage), validation d'une politique éditoriale et rédactionnelle, suivi de la rédaction du corps de l'ouvrage, des parties liminaires et annexes, révision, mise en pages, impression, correction d'épreuves, publication et diffusion.

Premier résultat

La nomenclature (macrostructure)

La nomenclature de l'ouvrage a été établie en quatre mouvements successifs, à savoir :

1) la confection d'une liste de départ,

356 termes (mai 2019)

Élaborée par l'instigateur du projet, Stéphane Vial, en combinant le résultat de plusieurs activités [Vial, 2019] : 1) idéation personnelle (environ 100 mots), 2) sondage sur les deux listes de diffusion *Recherche-Design* et *PHD-Design* (environ 900 mots suggérés), 3) premier exercice de comparaison avec un dictionnaire existant [DIAAD, 1996], 4) première consultation publique de la communauté francophone initiée lors du colloque *Perspectives plurielles du design* au 87^e Congrès de l'ACFAS [Web].

2. Parmi lesquels on compte aussi deux ouvrages de design très connus présentant des inventaires de méthodes et de principes : *Universal Principles of Design* (2011) et *Universal Methods of Design* (2012).

3. Dix articles dans chacune des revues savantes suivantes : *Design Issues*, *Design Studies*, *International Journal of Design, Sciences du design* et *She Ji*.

4. Bien qu'il puisse paraître moins rigoureux à première vue, l'ajout *ad hoc* s'est avéré un aspect très important de l'élaboration de la liste enrichie, en agissant un peu comme un rempart contre les inévitables et divers angles morts des méthodes plus systématiques de repérage. Nous avons notamment ajouté l'entrée *Temps* de cette façon.

5. Notons ici l'emploi d'*entrée* et non plus de terme, marquant ainsi le passage d'une « simple » liste terminologique à la macrostructure d'un vocabulaire, c'est-à-dire une nomenclature.

6. À cette limite générale s'ajoute la contrainte des formats d'articles (4 formats autorisés). Appliqué à l'ensemble de l'ouvrage, le format moyen (2800 signes) – le format qui sera le plus utilisé – suppose la rédaction de 357 articles.

2) l'enrichissement de cette liste,

3) la réduction de la liste enrichie par arbitrage et application de règles, jusqu'à obtenir une liste (presque) finale respectant les contraintes d'édition,

4) le peaufinage de la liste au fil de la rédaction.

3252 termes (été 2020)

La liste de départ a été enrichie au moyen de quatre méthodes : 1) sondage auprès de la communauté (152 participants), 2) comparaison systématique avec 17 dictionnaires et vocabulaires du design², 3) analyse de contenu de 50 articles scientifiques en design³, et 4) ajouts *ad hoc* par libre association d'idées au cours du processus⁴.

372 entrées⁵ (mai 2022)

La première réduction s'est faite en éliminant les doublons, les synonymes ou quasi-synonymes (ex. : *pédagogie du design* et *didactique du design*), les variantes morphologiques (ex. : *collaboration* et *collaboratif*), les expressions anglaises quand existaient des formes françaises bien ou mieux attestées (ex. : *données* et *data*, *Web design* et *design Web*), les expressions complexes ne pouvant pas faire l'objet d'une entrée, les noms propres (ex. : *Aspen*, *IDEO*, *Royal College of Art*) et certaines bizarreries. La deuxième réduction a été menée en appliquant certaines règles de cohérence et de pertinence (voir le prochain point). La troisième réduction a consisté à changer le statut de certains termes, les faisant passer d'entrée à renvoi (ex. : *Captology* > *Persuasion*, *Empowerment* > *Pouvoir*) ou encore d'entrée à mentionner dans l'article d'une autre entrée (ex. : *Conceptualisation* > *Conception*). De façon globale, la réduction a également été guidée par une contrainte contractuelle majeure : la limite d'environ 1 000 000 de signes (espaces comprises) imposée par l'éditeur.⁶

jusqu'à 400 entrées (en cours)

Comme la rédaction des articles imposera nécessairement des changements à la nomenclature, cette dernière ne peut être complètement verrouillée avant la fin de la rédaction. On fusionnera peut-être certaines entrées et on en créera sans doute quelques nouvelles pour des raisons de cohérence rédactionnelle et thématique, mais aussi pour des raisons de pertinence. Certains changements de statut (d'entrée à renvoi et vice versa) sont aussi à prévoir. Ces différents changements sont impossibles à prévoir en date d'aujourd'hui et dépendent en partie des rétroactions que nous recevons des auteurs lors du premier cycle de rédaction.

Bien qu'en quantité, le passage de la liste de départ à la nomenclature (presque) finale montre une différence assez modeste (16 termes en plus), les changements sont plus profonds. En effet, la méthodologie a permis d'ajouter à la liste (presque) finale 157 termes absents de la première (42,2 %), ce qui en confirme l'impact et la pertinence. Les deux listes ont tout de même 215 termes en commun (60,4 % de la première liste et 57,8 % de la liste presque finale), ce qui montre également l'importance et la pertinence de la première sélection.

Le premier résultat (la nomenclature) auquel a mené ce long et lourd parcours méthodologique valide nos choix et notre approche. Délestés d'une part importante des complications de la subjectivité qui accompagnent nécessairement la confection de ce genre d'ouvrage, nous sommes confiants que le *Vocabulaire* présentera une image plutôt conforme à la réalité terminologique et conceptuelle de notre domaine.

Discussion

Règles de cohérence et de pertinence

Évoquées au point précédent, l'application de règles est le principe moteur qui a guidé notre sélection, surtout lors de la réduction de la liste de 3252 termes vers la nomenclature (presque) finale. Ces règles de cohérence et de pertinence n'ont pas été choisies ni élaborées *a priori* : elles ont été énoncées, testées et validées en cours d'analyse, au fil des multiples lectures et relectures des listes de termes consolidées. Leur application n'est cependant pas terminée et se fera encore tout au long de la première phase de rédaction des articles (à venir).

Voici les principales règles de cohérence et de pertinence établies et à appliquer.

R1. Le terme qui enfreint l'une des règles suivantes est sélectionné si une nouvelle règle permettant son inclusion est formulée et applicable à tous les autres termes.

Règle employée avec grande parcimonie. Elle permet l'auto-implémentation de ce système de règles.

R2. Le terme et le concept auquel il renvoie est pertinent pour le design.

Il s'agit d'une règle évidente, primordiale, mais dont l'application engendre tout de même des discussions intenses. Le respect de cette règle entraîne la considération du terme pour devenir une entrée, un renvoi ou une mention dans un article. La notion de pertinence recouvre ici un ensemble complexe d'enjeux problématiques qui peuvent aussi être énoncés par plusieurs termes : *spécificité*, *représentativité*, *appartenance* (d'un terme).

R3. Le terme doit être en usage dans la communauté du design et susceptible d'être utilisé par les étudiants, les praticiens, les enseignants et les chercheurs.

R4. Le terme est en usage dans toutes les spécialités du design ou, à défaut, est emblématique d'une spécialité reconnue et établie

R5. Le terme en usage dans une spécialité doit appartenir au plus haut niveau de granularité terminologique.

R6. Le terme issu d'un domaine hors du design doit être traité dans son rapport particulier et très étroit avec le design

R7. Le terme sélectionné contribue à la compréhension profonde du fonctionnement du design dans une perspective synchronique et épistémologique.

Cette règle permet de sélectionner les termes dont l'usage est actuel dans notre communauté et permet d'éviter la sélection de termes n'étant plus en usage ou encore utilisés au sein de groupes très restreints (dont l'expansion n'est pas prévisible). Cette règle est cependant en opposition partielle au principe de découverte attendu dans un ouvrage de cette nature.

La priorité est mise sur les termes communs à l'ensemble des spécialités du design. Cependant, la sélection de termes propres à certaines branches est inévitable et souhaitable, à condition qu'ils demeurent très limités. Le caractère emblématique est matière à discussions entre les deux responsables et devra parfois être arbitré par une source externe ou un-e collaborateur-trice.

Comme la nomenclature est forcément limitée, il n'est pas possible de sélectionner des entrées trop spécialisées. Suivant un principe de cohérence horizontale, on ne peut développer un niveau terminologique dans une spécialité du design sans le faire avec la même intensité dans une autre. Par exemple, sélectionner des termes relevant de l'anatomie des formes typographiques (design graphique) nécessiterait la sélection de termes liés aux différents styles architecturaux (architecture) et aux différents patrons d'interfaçage (design d'interface), ce qui ferait exploser la nomenclature.

Une part considérable des termes retenus ont une origine et des usages hors du design (ex. : *Anthropocène, Recyclage, Réalité virtuelle*), comme l'impose notre base épistémologie et conceptuelle en partie empruntée (Findeli, 2016). De plus, plusieurs de ces termes relèvent aussi de la langue commune (ex. : *Mémoire, Problème, Plan*), ce qui accentue le défi dans le traitement rédactionnel.

Cette règle entraîne l'exclusion dans la nomenclature des termes dits encyclopédiques, qui décrivent davantage les figures emblématiques, les institutions, l'histoire, les mouvements, les styles du design. Il revient toutefois à chacun des rédacteurs/trices d'intégrer à son article des éléments de nature historique et encyclopédique.

R8. Le terme sélectionné doit être intégré de façon analogique au reste de la nomenclature.

Cette règle oblige un traitement rédactionnel qui lie l'entrée à d'autres entrées de la nomenclature : aucun terme ne doit être isolé dans son traitement, ce qui accentue la mise en relation des termes de l'ouvrage.

Ces règles sont bien sûr discutables et discutées (et progressivement mises à jour au titre de la Règle 1 à mesure que la méthode s'affine au contact des situations limites et des angles morts qu'elle génère), mais à défaut d'être parfaites, elles permettent l'élaboration d'une nomenclature dont la cohérence interne et externe est de plus en plus robuste, éloignant définitivement l'écueil dissertatif dans lequel l'ouvrage aurait pu tomber. De plus, elles facilitent la sélection et le rejet des entrées en évitant que les discussions ne s'embourbent dans une boucle décisionnelle sans fin. La nature de ces règles et leur application – même rigoureuse – ne peut toutefois changer la nature subjective de la confection du vocabulaire. Ces efforts méthodologiques ont pour but de nous garder loin des plus grands pièges de la subjectivité sans toutefois l'éliminer.

Outre la cohérence, d'autres principes mineurs jouent parfois (ex. : volonté de couvrir toutes les lettres, choix d'une entrée en fonction de l'expertise rédactionnelle disponible) tant qu'ils n'enfreignent pas les règles de cohérence.

Malgré nos efforts de rigueur et l'emploi d'une méthodologie exigeante, la proposition demeure perfectible et ne saura satisfaire tous les lecteurs. Lors de la rédaction et lors des phases de révision, nous tâcherons d'intégrer le maximum de termes et de concepts au sein des articles, de manière à ce que le plus grand nombre s'y retrouve.

Participation de la communauté

Les ambitions participatives du projet sont manifestes depuis ses origines. En effet, dès le départ, Stéphane Vial tenait à une participation communautaire pour le guider dans la confection de la nomenclature, ce qui a notamment été fait par plusieurs sondages et consultations qui ont beaucoup nourri les réflexions ultérieures. Voulant poursuivre sur cette lancée, nous désirons soumettre à la communauté (et plus particulièrement aux participants de ce colloque) notre liste finale des entrées pour obtenir des avis et suggestions complémentaires.

Lors de notre séance le 10 mai 2022, nous présenterons l'état actuel de notre nomenclature et inviterons les participants à la commenter grâce à un formulaire en ligne. Cette ultime consultation sera pour nous l'occasion de renforcer et d'améliorer la nomenclature, le système de règles et les directives aux collaborateurs-trices.

Bibliographie

CROSS Nigel, 1982, « Designerly ways of knowing (Design as a discipline) », *Design Studies*, vol. 3, n°4 : 221-227.

DIAAD, 1996, *Dictionnaire international des arts appliqués et du design*, Éditions du Regard.

FINDELI Alain, 2016, « Le cœur théorique du design est-il vide ? », communication dans le cadre de la Journée d'étude *Quel visage pour une théorie du design ?*, Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL), <https://www.youtube.com/watch?v=FomAHjalll8>.

FONTENELLE Thierry (dir.), 2008, *Practical lexicography. A reader*, Oxford University Press.

HARTMANN R. R. K. et JAMES Gregory, 1998, *Dictionary of lexicography*, Routledge.

LEHMAN Alise et MARTIN-BERTHET Françoise, 2018, *Lexicologie : sémantique, morphologie, lexicographie*, Armand Colin.

VIAL Stéphane, 2019, « Le singulier du design : une approche lexicographique à partir du projet en cours de *Vocabulaire du design* », présentation au colloque *Perspectives plurielles du design : évolution ou transformation de la recherche et des pratiques ?*, 87e Congrès de l'Acfas, 28 mai 2019, Gatineau, Québec (Canada).

VIAL Stéphane, KAVANAGH Éric, PAQUETTE Laurence et MALÉ-MOLE Louise, 2020, « L'édition de dictionnaires spécialisés et les enjeux de nomenclature : le cas du *Vocabulaire du design* », séance de travail des membres du GREN au CRIHN, 21 février 2020, Université de Montréal, Québec (Canada).